

Aide à l'ÉVALUATION DE LA GRAVITÉ RÉELLE

Pour qui ?

Toute personne en contact avec les animaux (concepteurs, applicateurs ou soigneurs)

Dans quel but ?

Assurer une harmonisation de cette évaluation afin de renforcer la précision des statistiques annuelles, de participer à l'amélioration continue des pratiques et de promouvoir la transparence.

4 degrés de gravité

Le degré de gravité est le niveau estimé de douleur, de souffrance, d'angoisse et de dommages durables infligé aux animaux au cours d'une procédure expérimentale après mise en œuvre de toutes les mesures de raffinement appropriées.

Léger

Modéré

Sévère

Sans réveil

Seuil \geq à l'introduction d'une aiguille

La gravité prospective est estimée pour l'ensemble de la procédure expérimentale lors de la demande d'autorisation de projet en fonction des effets attendus les plus graves et cumulatifs pour les animaux.

≠

La gravité réelle est basée sur ce qui est réellement observé pour chaque animal tout au long de la procédure. Elle peut s'avérer différente de la gravité prospective. Elle prend en compte aussi les effets cumulatifs.

Comment évaluer la gravité réelle ?

Par une communication constante entre le responsable du projet, la SBEA, les applicateurs et le personnel chargé des soins, en prenant l'avis du vétérinaire désigné le cas échéant.



En formant le personnel aux indicateurs de souffrance ainsi qu'aux actions pour les minimiser et en expliquant le déroulé et les spécificités de la procédure.

fc3r.com/formations



En utilisant des grilles d'évaluation adaptées à la procédure, à l'espèce utilisée et en prenant en compte les effets cumulatifs (durée, nombre et fréquence des interventions, stress, etc.).



En appliquant des points limites* précoces et adaptés, définis au cours de l'élaboration du projet en s'aidant des référentiels existants et en lien avec les grilles d'évaluation.

fc3r.com/fria



En suivant chaque animal à l'aide de moyens appropriés, du début à la fin de chaque procédure.

 Cas particuliers des animaux trouvés morts avant ou en cours de procédure.

* Le point limite est le moment où l'état de souffrance et/ou la détresse d'un animal nécessitent l'arrêt de la procédure et/ou la mise en œuvre de mesures correctrices : soins, traitements vétérinaires et éventuellement mise à mort si l'état de l'animal ne s'améliore pas.

Pourquoi l'évaluation de la gravité réelle est-elle importante ?

- Pour s'assurer que les procédures et donc le projet se déroulent en conformité avec l'autorisation de projet
- Pour obtenir des données statistiques annuelles fiables sur l'impact réel des procédures sur les animaux, les comparer avec celles des autres pays européens et suivre leur évolution dans le temps dans une perspective de progrès.
- Pour réaliser une appréciation rétrospective complète et reflétant la réalité qui bénéficiera aux projets futurs
- Pour s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration des pratiques (raffinements, points limites adaptés)
- Pour décider de la possibilité de réutilisation des animaux le cas échéant, avec l'accord du vétérinaire.